

AVENANT N°2 A L'ACCORD À LA CR SUD MEDITERRANEE : LES TICKETS RESTAURANT

Entre

D'une part,

- La Caisse régionale de Crédit agricole Mutuel SUD-MEDITERRANEE, dont le Siège social est à Perpignan, 30, rue Pierre Bretonneau, représentée par son Directeur Général Monsieur Paul CARITE,

Et d'autre part,

- Les Organisations Syndicales ci-après :

- La CFDT représentée par Madame Valérie GASC
Monsieur Franck TESOLIN
- FO représentée par Mademoiselle Régine POMIERS
Monsieur Bernard MARTIN
- Le SNECA/CGC représenté par Monsieur Joël GIMBERNAT

PREAMBULE

L'accord à la CR Sud Méditerranée portant sur les Tickets Restaurant, signé le 15 février 2018 et reconduit par un avenant du 21 février 2019, arrive à échéance le 29 février 2020.

Dans ce contexte, et afin de tenir compte des changements d'horaires intervenus dans le réseau de proximité en 2018 dans le cadre du Plan de Développement des Directions de Secteurs, les parties conviennent de reconduire les dispositions prévues dans l'accord à la CR Sud Méditerranée portant sur les Tickets Restaurant.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires au titre de 2020.

Les parties conviennent des modalités de reconduction de cet accord :

Article 1 - Objet

L'ensemble des salariés affectés dans le réseau de proximité de la CR Sud Méditerranée, dans les départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales, pourront bénéficier d'un ticket restaurant par jour ouvré de travail effectif, indépendamment de la distance entre leur domicile et le lieu de travail.

Article 2 - Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée d'un an.

En conséquence, le présent accord s'applique à compter du 1^{er} mars 2020 et viendra à échéance le 28 février 2021, date à laquelle il cessera de produire ses effets.

Dès sa conclusion, le présent accord sera déposé par la Caisse Régionale auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), ainsi qu'au Greffe du Conseil des Prud'hommes de Perpignan.

Fait à Perpignan, le 4 Juin 2020,

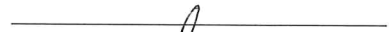
Pour la Direction

Monsieur Paul CARITE



Pour la CFDT

Madame Valérie GASC

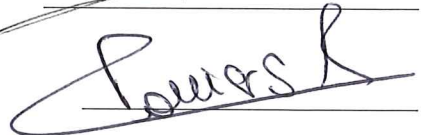


Monsieur Franck TESOLIN



Pour FO

Madame Régine POMIERS

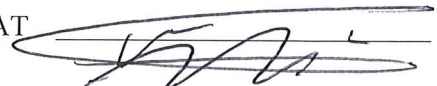


Monsieur Bernard MARTIN



Pour le SNECA/CGC

Monsieur Joël GIMBERNAT



BN RP FT